



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220712-124980-DE-1-1

**Séance du mardi 12 juillet
2022
D-2022/258**

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Pascale ROUX,

Appel à projets franco-palestinien 2022-2023 - Autorisation - Décision

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de leur jumelage, les villes de Bordeaux et Ramallah ont répondu d'une seule et même candidature à l'appel à projets franco-palestinien 2022-2023 en soutien aux projets de coopération décentralisée entre collectivités territoriales françaises et palestiniennes.

Cet appel à projet a été lancé par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), par le biais de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) et du Consulat général de France à Jérusalem, et les ministères palestiniens du Gouvernement Local (MoLG) et des Finances.

Le projet de coopération présenté répond à l'axe « Développement durable : la valorisation des espaces publics et du patrimoine historique, environnement, tourisme et aménagement du territoire ».

Il s'agit ici, en effet, de poursuivre les actions de coopération engagées il y a une dizaine d'année entre les deux villes pour le développement d'un tourisme valorisant le patrimoine matériel et immatériel de Ramallah.

Ainsi, en 2022-2023, il est prévu de créer un parcours patrimonial touristique dans la ville de Ramallah, le « Ramallah Heritage Tour », en lien avec le réseau Grande traversée de la Palestine / « Palestinian Heritage Trail ».

Le projet se déroulera comme suit :

- janvier à octobre 2022 : co-diagnostic de l'offre touristique patrimoniale existante (échanges en visioconférences et visites de terrain à Ramallah).
- juin 2022 à juin 2023 : définition et création du parcours touristique patrimonial.
- janvier 2022 à décembre 2023 : suivi-évaluation du projet.

Le montant global de ce projet de coopération est évalué à 30.000 € et aura une programmation 2022-2023.

La répartition budgétaire étant la suivante :

Partenaire du projet	Montant des participations	%
Mairie de Bordeaux	7.500 € dont 6.000 € en numéraire et 1.500 € en valorisation du temps de travail des agents	25
Municipalité de Ramallah	7.500 € dont 6.000 € en numéraire et 1.500 € en valorisation du temps de travail des agents	25
Co-financement des ministères palestiniens	7.500 €	25
Co-financement du MEAE	7.500 €	25
Montant global du projet	30.000 €	100

Le comité de sélection du programme franco-palestinien en soutien à la coopération décentralisée a donné son accord le 23 mai 2022 pour que le projet de coopération mené par Bordeaux et Ramallah reçoive un appui financier de 7.500 euros en 2022-2023 du MEAE et de 7.500 euros des ministères palestiniens.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à encaisser la recette de 7.500 euros (sept mille cinq cents euros) versée par le SGAR au titre de l'appel à projets franco-palestinien – tranche 2022 sur le budget de la ville de Bordeaux – fonction BX 048 – compte 747.18
- Autoriser M. le Maire à verser la somme de 10.500 € à la Municipalité de Ramallah, soit 7.500 euros versés par le MEAE et 3.000 euros de la Mairie de Bordeaux prévus dans le plan de financement de la coopération afin d'effectuer les travaux de jalonnement du circuit de découverte patrimoniale.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2022 de la direction des relations internationales de la ville de Bordeaux – Fonction 048- compte 6234.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Céline PAPIN